

Journée d'étude sur l'avenir du travail

Vendredi 8 janvier

Salle Triangle – Centre Pompidou

Le développement de la valeur pratique définie comme alternative à la valeur d'échange et à la valeur d'usage passe notamment par une réflexion sur l'avenir du travail en général et dans le secteur du spectacle vivant en particulier. Si l'on s'accorde à penser que le producteur est d'abord celui qui s'attache à « prendre soin »¹ de l'artiste mais aussi de son public, alors il convient de s'intéresser précisément aux conditions techniques et sociales d'exercice de ce soin en favorisant par exemple la maîtrise et même la fabrication des équipements, instruments, outils informatiques par les artistes et les techniciens eux-mêmes pour éviter le danger de l'ultra-spécialisation et de la dépendance aux techniques, ce que B. Stiegler appelle la « prolétarianisation »². Car « travailler c'est normaliser » comme le développait déjà Georges Canguilhem et c'est redonner à l'expression « l'artiste se produit » une perspective bien plus large de capacitation technique, sociale et corporelle, une perspective « organologique » telle que nous l'avons proposée par référence à l'organologie musicale³. Les nouveaux métiers ainsi pensés ne produisent pas seulement leurs outils et leurs normes mais aussi leur catégorisation, c'est à dire leur vision du monde. Le développement de ces métiers plus autonomes ne veut pas dire généralisation de l'auto-entrepreneuriat mais plutôt développement de formes coopératives et contributives dans un contexte généralisé de baisse du salariat.

Cette baisse tendancielle du nombre d'emplois salariés est à présent confirmée par les instituts de prévision. On chiffre la perte entre 30 et 50% des emplois dans les cinq ans qui viennent. Un tel mouvement ne s'explique plus uniquement par les délocalisations mais principalement par l'automatisation dans tous les secteurs y compris pour les tâches les plus intellectuelles. Le secteur culturel n'échappe pas à cette tendance et même si le spectacle vivant est plutôt créateur d'emploi, certaines fonctions telles que la billetterie mais aussi l'accueil, la logistique sont impactés.

On peut aujourd'hui observer que les emplois salariés sont soit purement et simplement détruits soit remplacés par de nouvelles formes : l'auto-entrepreneuriat, la co-production ou le crowdsourcing. Souvent ces nouvelles formes entraînent un grand risque d'auto-

¹ B. Stiegler, *Prendre soin : Tome 1, De la jeunesse et des générations*, Flammarion 2008 et *L'emploi et mort, vive le travail*, Mille et une nuit 2015

² <http://arsindustrialis.org/proletarianisation>

³ <http://arsindustrialis.org/organologie-generale>

exploitation comme on peut le voir sur Internet avec le modèle *Amazon mechanical turk*⁴. Il n'y a par ailleurs plus d'unité de temps et de lieu dans le travail, plus de frontière entre temps de loisir et temps de travail, plus de périodes imposées de repos (principe du 24/7, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).

Inspiré du régime de l'intermittence, la proposition du revenu contributif actuellement explorée par l'association Ars Industrialis complète celle du revenu universel (ou revenu de base) en ce qu'elle repose sur la prise en compte des activités de contribution que chacun exerce aujourd'hui et devrait pouvoir plus largement exercer à l'avenir dans de multiples domaines : contribution sur Internet, activités bénévoles ou associatives, formations, pratiques amateurs, coopératives, ... Ce que nous désignons avec l'économiste Amartya Sen⁵ par des activités de capacitation, ou de mise en valeur des capacités de chacun qui pourraient être certifiées par l'Etat notamment à l'attention des jeunes, par les collectivités territoriales selon leurs priorités locales, par des tiers de confiance habilités par secteurs (y compris dans le secteur du spectacle vivant) ou par de la certification contributive ou par les pairs, comme cela fonctionne dans la recherche.

La capacitation dans une telle économie devient un investissement collectif et celui-ci doit être mutualisé de la même manière que l'on ne base pas l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) sur des cotisations salariales, pas plus que la recherche. Or c'est là l'enjeu – et donc une immense transformation des conditions de transmission et de production des savoirs (vivre, faire, conceptualiser). Le champ culturel couvert par le spectacle vivant rentre prioritairement dans ce champ des capacitations. Une collaboration étroite avec la recherche académique mais aussi avec l'écosystème des start-ups dans le champ de l'innovation sociale⁶ doit se développer sur ce thème.

Le secteur du spectacle vivant doit comme les autres secteurs économiques étudier et mettre en place un *réagencement des systèmes sociaux et des systèmes techniques à l'ère du numérique* sachant que le travail entendu comme emploi salarié⁷ ne pourra plus à l'avenir servir de base aux cotisations sociales dans une économie de plus en plus automatisée. Le travail dans une économie numérisée et automatisée ne peut plus être considéré comme un simple agencement de temps humain et de machines produisant de la valeur et un revenu. Nous sommes d'ores et déjà dans une nouvelle époque du travail marquée par du temps libéré par l'automation sur la base d'agencements de savoirs constitutifs de systèmes techniques produisant de nouveaux savoirs monétarisés

⁴ <https://www.mturk.com/mturk/welcome>

⁵ *Au-delà de l'emploi*, s/dir. Alain Supiot, 1999, p.287-288 : « l'articulation de l'individuel et du collectif pourrait se faire grâce à ce qui devrait devenir un impératif politique : le maintien des personnes aux divers moments de leur vie dans un « état professionnel » qui garantisse l'efficacité et le développement de leurs capacités de travail »

⁶ Voir projet et rapport européen sur l'innovation sociale numérique (<http://digitalsocial.eu/>)

⁷ <http://www.pauljorion.com/blog/2014/04/21/le-monde-la-grande-transformation-du-travail-lundi-21-mardi-22-avril-2014/> et <http://www.pauljorion.com/blog/2014/09/28/mckinsey-company-la-grande-dissociation/>

ou non. Le développement de ces nouveaux agencements de savoirs justifie un droit à un revenu instauré indépendamment de la situation d'emploi ou de travail reconnu. Celui-ci peut prendre la forme de droits sociaux attachés à l'individu – et non plus au contrat d'emploi salarié – sur la base d'un compte social universel⁸, lequel constituerait un début fondamental de refondation d'une démocratie au sens propre du terme en mettant fin au système de subordination induit par l'emploi salarié⁹. Ce compte social universel doit permettre une liberté de choix d'activité de l'individu tout au long de sa vie, il doit être orienté en priorité vers les jeunes qui sont aujourd'hui les plus affectés par la baisse du salariat ou des modes d'emplois de plus en plus précaires.

Le droit au revenu contributif doit et peut être institué d'abord en faveur de communautés de travail telle que celle du spectacle vivant, développant des activités monétisées ou non, du fait d'activités individuelles, mais surtout collectives reconnues et validées démocratiquement comme constituant du commun en tant que praxis et force collective dynamique et reposant plutôt sur la valeur d'usage et la valeur pratique que sur le droit de propriété. Concrètement un groupe de travail de la filière pourrait porter notamment sur :

- les modes d'évaluation des activités de contribution, qui passent de manière contributive par la profession mais aussi par la puissance publique pour définir des critères de validation et de certification exprimant des préférences collectives pour des pratiques et actions de développement des savoirs et de la culture
- les nouvelles bases fiscales envisageables dans le secteur notamment en rapport avec l'automatisation et le numérique
- la création de caisses de revenus sociaux alimentées par de nouvelles ressources fiscales (redéploiement des aides à l'emploi, taxes), les cotisations des entreprises et des diverses institutions sociales bénéficiant de ces cotisations dans le cadre de leurs prestations, les travailleurs désirant cotiser pour augmenter leurs droits de tirage (cf. recommandations du rapport Supiot, 1999)
- le renforcement des dispositifs d'incitation fiscale de donation ou de mécénat pour soutenir les actions contributives mise en place par le secteur
- la possibilité d'un droit à l'expérimentation de systèmes de revenu contributif pour les collectivités locales en lien avec les salles et les producteurs de leurs territoires, ce qui serait aussi une occasion de relancer sur de nouvelles bases le projet des SMAC (Scènes de Musiques Actuelles)¹⁰ ; il faut noter que le Ministère du travail a lancé la possibilité d'obtenir une dotation pour quelques expérimentations locales agrémentées.

⁸ Le compte personnel d'activité a été annoncé par le gouvernement le 8 avril 2015

⁹ cf. Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie, La justice sociale face au marché total*, Seuil, 2010, p.135 : « un nouveau pacte social au-delà de l'emploi qui se fonderait sur la liberté et la responsabilité des hommes, et non plus sur leur subordination ou leur programmation ».

¹⁰ <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/musiques-actuelles/rapport1998.pdf>

- l'encouragement du secteur à collaborer avec la recherche académique, les start-ups et les incubateurs d'innovations sociales pour expérimenter de nouveaux dispositifs contributifs.

Programme de la journée

Accueil des participants et rappel des travaux précédents (9h30-10h)

- Malika Segueineau (Prodiss)
- Vincent Puig (IRI)

1 – Le travail de l'amateur et les communautés de savoirs (10h-11h30)

L'*amatorat* - comme pratique désintéressée, capacité à développer un jugement et un esprit critique mais aussi comme contexte d'une *organologie* spécifique au sens où on l'entend en musique – doit constituer à l'ère du numérique le fondement de nouvelles pratiques contributives et une valeur partagée par les professionnels du spectacle comme par leurs publics. L'organologie de l'amatorat est, dans le champ numérique un vaste réseau de traces, les fameuses data, qu'il faut apprendre à ne plus considérer de manière exclusivement quantitative mais qualitative. Ceci suppose que la chaîne de production de ces données ne soit plus interrompue comme c'est encore aujourd'hui le cas dans un mouvement où l'ultra-spécialisation des métiers et les modèles économiques cloisonnés (enclosures) renforcent cette tendance. Cela suppose aussi que les professions de la culture puissent reprendre l'initiative sur la catégorisation de leurs objets plutôt que d'en abandonner la tâche aux machines. Une catégorisation critique et contributive comme analyse dialectique et permanente avec le public devient possible, si les formats numériques le permettent, c'est à dire si le Web s'ouvre à l'interprétation, s'il devient herméneutique. On s'intéressera particulièrement dans cette session à l'apparition de communautés de contributeurs et de coopératives de savoirs.

Intervenants

- Dominique Pasquier (Institut Mines Télécom), Paradoxes de la critique amateur en ligne¹¹
- Colette Tron (Alphabetville, Ars Industrialis), Artistes, intermittence et contribution
- Simon Sarrazin, Co-working La coroutine (expérience Gratipay)

Pause café

¹¹ [Dominique Pasquier, Valérie Beaudouin, Thomas Legon, "Moi, je lui donne 5/5". Paradoxes de la critique amateur en ligne](#), Presses de l'École des mines, coll. « i3 », 2014

2 – Le travail numérique, prolétarianisation ou capacitation ? (11h45-13h15)

Le logiciel libre est sans doute historiquement à l'origine des nouvelles formes de travail que nous voyons à présent se généraliser tout du moins dans le champ de l'économie de la contribution. Cette origine historique nous oblige à jeter un regard rétrospectif sur ces pratiques pionnières, sur leur actualité et sur la notion de bien commun qui les soutient. Mais le logiciel libre n'est pas la seule matrice du travail dans le champ numérique, de nouvelles formes de répartition du travail se développent rendant toujours plus précaire les droits des travailleurs (plateformes type *Mechanical Turk*) ou au contraire permettant la reconstitution d'un nouvel artisanat (usine délocalisée, impression 3D).

Intervenants :

- Antonio Casilli (Institut Mines Télécom)
- Olivier Landau (Ars Industrialis), Nouvelle industrie, nouveau travail
- Christian Fauré (Ars Industrialis), La blockchain change-t-elle le travail ?

Déjeuner libre

3 – De la valeur d'échange à la valeur pratique, vers une autre économie de la contribution ? (14h30-16h)

L'économie de la contribution ne se réduit pas à l'actuel développement du « collaboratif » ou de « l'économie de partage » mais à une radicale mutation des formes du travail dans le cadre d'une économie qui reconstitue du thématique et du local et qui nous éloigne définitivement des modèles économiques construits sur la valeur d'échange ou sur la valeur d'usage pour faire advenir une valeur de la pratique. Pratique amateur, pratique contributive, et plus largement pratique de nouveaux écosystèmes numériques construits sur les données. Dans un tel contexte où la baisse tendancielle de l'emploi salarié est à présent avérée pour les prochaines années, le spectacle vivant est sans doute plus que les autres – du fait de son expérience pionnière du régime de l'intermittence – à même d'explorer de nouvelles formes de rémunération liées à la filière mais certainement intéressantes à généraliser à des formes de revenus qui reconnaissent le travail aujourd'hui réputé « gratuit », que chacun produit dans son environnement quotidien numérique ou non.

Intervenants :

- Jean-Claude Englebert, élu de la commune de Forest, Belgique
- François-Xavier Petit (Ministère du Travail), Droits sociaux personnalisés
- Franck Cormerais (Bordeaux III), Intermittence et revenu contributif

Pause – Débat (16h-16h30)

4 – Baisse tendancielle du salariat et revenu contributif (16h30-18h30)

Ars Industrialis défend l'idée d'un revenu contributif indexé sur des activités à caractère capacitatif et négentropique c'est à dire produisant plus d'organisation que de destruction dans tous les champs (énergétique, informationnel, social). Ces activités contributives qui débordent de plus en plus largement le contexte du salariat, reconfigurent aussi la question même du travail et par conséquent des nouvelles formes de travail et des nouveaux métiers. Ces nouvelles formes de travail vont de pair avec le développement de l'économie de la contribution qui peut elle-même être largement destructrice d'emploi comme on le voit avec l'actuelle vague « d'ubérisation » dans tous les secteurs. Comment l'apparition de nouvelles architectures numériques telle que la blockchain peut elle nous aider à repenser une autre articulation entre travail humain et algorithmes ?

Intervenants :

- Mathieu Grégoire (IDHES), Etudes du salariat
- Paul Jorion, anthropologue
- Malika Segueineau (Prodiss)
- Bernard Stiegler (Iri, Ars Industrialis)